

## DECLARATION A TRANSMETTRE A L'ODG et CERTIPAQ (ou à votre Organisme de Contrôle) DANS UN DELAI MAXIMUM D'UN MOIS APRES DECLASSEMENT.

Lister ci-dessous les produits bénéficiant de l'AOC que vous déclassez en Vin sans Indication Géographique.

NOM de l'exploitation/Exploitant: .....

Commune : .....

N° CVI de l'exploitation :

Appellation du produit	Couleur	Volume (hL)	Millésime	Nouveau produit
				VSIG <i>(Vin sans Indication Géographique)</i>
				VSIG
				VSIG
				VSIG
				VSIG
				VSIG

Date : .....

Signature/Cachet de l'entreprise :

<p><b>Syndicat des Côtes du Rhône</b> Maison des Vins 6 rue des Trois Faucons - CS 60093 84918 AVIGNON Cedex 9 Tel : 04 90 27.24.24 Fax : 04 90.85.26.83 Mail : gestiondesdonnees@syndicat-cotesdurhone.com</p>	<p><b>CERTIPAQ</b> 225, rue Marcel Valérian ZA Grange Blanche 84350 COURTHEZON Tel : 04 32 80 70 60 Fax : 04 90 63 34 43 Mail : declaration@certipaq.com</p>
---	--